

# LE MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX EN PRISON

FRAMAFAD-ARA

18 octobre 2019



Agnès CHRISTOPHE - DISP de Lyon

## INTRODUCTION



- En juillet 2019 : 71 710 personnes détenues en France .
- + 500 000 personnes sont concernées par la question des liens familiaux et de la prison
- Les conséquences de l'incarcération pour les proches sont nombreuses, elles sont d'ordre psychologique, économique et social
- L'incarcération constitue une peine sociale pour les familles (*Caroline Touraut "Aux frontières des prisons : les familles de détenus", Culture et Conflits numéro 90, été 2013*)
- La famille constitue un élément central dans le processus de réinsertion : elle peut être un facteur important dans le processus de désistance (sortie de la délinquance). Elle peut être un facteur de protection (c'est à dire un facteur susceptible de modérer ou de compenser l'influence des facteurs de risque liés à la délinquance)
- L'importance de liens familiaux soulignée dans le Code de Procédure Pénale (Art D402)
- 2003 : création des Unités de vie familiale et parloirs familiaux dans les établissements pénitentiaires (en juillet 2019 : 170 UVF dans 52 établissements, 124 PF dans 33 établissements)

## POPULATION PENALE ET LIENS FAMILIAUX

Agnès CHRISTOPHE DISP de Lyon

*Etude INSEE : “Données sociales : la société française”, 2006 (Aline Désesquelles, Annie Kensey : “Les détenus et leur famille : des liens presque toujours maintenus mais parfois très distendus”)*



- Six détenus sur dix ont un “partenaire”
- Quatre sur dix déclarent être en couple
- 54% ont un ou plusieurs enfants
- Huit détenus sur dix ont leur mère en vie, 56% leur père
- Les détenus ont en moyenne plus de quatre frères ou soeurs
- 5% des personnes détenues sont des enfants uniques
- 40% des personnes détenues ont au moins une visite hebdomadaire (les chiffres varient avec la durée de la peine, l'âge et le lieu d'incarcération)

## L'IMPACT DE LA PRISON SUR LES PROCHES

Agnès CHRISTOPHE DISP de Lyon



- La peine de prison, une peine familiale ?
- Désocialisation, conséquences économiques, culpabilité portée par la famille, conséquences de la séparation pour les enfants
- Exercice des droits parentaux entravé par l'incarcération
- Un difficile accès au parloir : distance géographique, contrainte de temps, lieux parfois mal adaptés

## LE MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX : UNE PRIORITE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Agnès CHRISTOPHE -DISP de Lyon



- Le maintien des liens familiaux est un objectif prioritaire des SPIP en milieu fermé
- Rôle d'interface du SPIP avec les familles : à l'arrivée en détention, dans la préparation des aménagements de peine
- Accueil des enfants de moins de 18 mois : 3 quartiers nurserie dans la DISP de Lyon, 9 places (80 places nationalement réparties dans 32 EP)
- Création des UVF/PF : DISP de Lyon 19 UVF et 17 PF répartis dans 7 EP
- Dans les établissements pénitentiaires de nombreux partenaires institutionnels et associatifs sont associés à cet objectif
- L'accueil des familles en attente de parloir : FRAMAFAD présente dans 12 établissements de la DISP de Lyon
- L'accompagnement des enfants au parloir : relais enfants parents (REP) présents dans établissements en Rhône-Alpes
- Les dispositions relatives aux parloirs, au courrier, au téléphone, à l'affectation dans les établissements pour peine.

## LA PLACE DE LA FAMILLE DANS LA PRISE EN CHARGE DES PPSMJ PAR LE SPIP



- Rappel des missions du SPIP : mise en oeuvre des politiques d'insertion et de prévention de la récidive (loi pénitentiaire du 24/11/2009 – loi du 15 août 2014)
- L'intervention des SPIP tient compte du contexte familial dans ses modalités de prise en charge
- Désistance : processus non linéaire de sortie de la délinquance qui doit être soutenu par le renforcement et le développement du capital humain (compétences personnelles) et du capital social (emploi, famille)
- Evaluation des facteurs de risque dynamiques : les relations familiales font partie des 8 principaux facteurs de risques
- Des relations familiales satisfaisantes représentent un facteur de protection dans la prévention de la récidive
- Les relations familiales satisfaisantes contribuent au processus de désistance

## CONCLUSION

- La prison : une double peine pour les familles ?
- Sentiment de culpabilité et regards réprobateurs de l'entourage se rajoutent à la demande très forte des personnes incarcérées à recevoir de la visite.
- L'administration pénitentiaire s'efforce d'avoir une approche globale des problématiques liées au maintien des liens familiaux pour les PPSMJ puisqu'elle considère non seulement les personnes détenues mais également leurs proches
- La nécessité de s'appuyer sur le réseau associatif pour assurer les liens familiaux
- Les travaux initiés par le Département des politiques sociales et des partenariats (DPSP) de la DAP : favoriser les bonnes pratiques dans la mise en oeuvre du maintien des liens familiaux dans l'ensemble des établissements pénitentiaires

